

14 exécutions de militants algériens dont huit en France

8 juillet : Dijon : Mahmoud Mokrani.
 Juillet, Lyon : Tafer.
 27 juillet, Paris : Mohamed Guelma.
 27 juillet, Tlemcen : Djedid Ahmed.
 27 juillet, Tlemcen : Diaf Teidj.
 30 juillet, Oran : Safa Kaddour, Hamdaoui Djelloul, Sekkal Chaib, Bendaoud Laredj.
 30 juillet, Lyon : Abderrahmane Laklifi.
 5 août, Lyon : Abdelkader Maklouf, Miloud Bougandoura.
 27 août, Paris : Mohamed Tirouche, Ali Seddiki.

Deux des militants algériens ainsi exécutés n'étaient accusés d'aucun meurtre.

« Association de malfaiteurs, tentative d'assassinat et infraction à la législation sur les armes » pour Mohamed Guelma et Abderrahmane Laklifi.

Abderrahmane Laklifi n'a pas pu avoir recours au soutien de son défenseur, M^e Ben Abdallah, qui faisait l'objet d'un internement administratif.

Dès sa libération, celui-ci a essuyé un refus de de Gaulle de le recevoir pour demander la grâce de son client.

D'autres, tels Abdelkader Maklouf et Miloud Bougandoura, se sont trouvés sans défense, ayant désigné M^e Ben Abdallah et ayant refusé tout autre avocat.

Ces hommes ont été conduits froidement à la mort, au mépris des principes les plus élémentaires et ce par les dirigeants d'une nation « civilisée ».

L'exécution de Mohamed Guelma et celle d'Abderrahmane Laklifi ont suscité une grande émotion dans le monde.

Une centaine d'avocats des barreaux de Paris, de Marseille et de Lyon, ainsi que des avocats algériens, ont signé une pétition appelant « l'opinion publique française et internationale à élever la voix pour imposer la fin des exécutions capitales en Algérie et en France à un moment où tous les peuples espèrent la fin de la guerre en Algérie ».

Un groupe de personnalités françaises, parmi lesquelles Simone de Beauvoir, François Mauriac, Jean-Paul Sartre, Louis Aragon, Henry Torrès, Georges Arnaud et Claude Roy, ont adressé à Khrouchtchev, à Eisenhower, à la reine Elisabeth, à Mohamed V, à Nehru, à Bourguiba, à Sékou Touré, à Tsiraman, à Hammarskjöld, à Nixon et Kennedy, un télégramme leur demandant d'intervenir en faveur d'Abderrahmane Laklifi.

Khrouchtchev et Mohamed V ont adressé de tels télégrammes à de Gaulle.

Mais où est la protestation de la classe ouvrière française ? Où sont ses manifestations de masse ? Que lui propose-t-on ?

Il y aura d'autres assassinats

« Dix-septs condamnés à mort algériens que j'assiste sont actuellement dans l'antichambre de la mort. Leur problème est angoissant et dépasse le cadre de la défense. Vous demandez instamment d'intervenir au nom principes humanitaires », télégraphiait M^e Ben Abdallah au Comité International de la Croix Rouge, le 27 août dernier.

Il faut empêcher d'autres crimes. Il faut que la classe ouvrière sorte de sa léthargie, les militants révolutionnaires sont prêts à se dévouer. Il faut que les directions de la classe ouvrière jouent enfin leur rôle, avec un peu d'audace, sinon elles paieront les frais de leur immobilité.

De nouvelles condamnations à mort :

8 de juillet à septembre

12 juillet, Rennes : cinq militants algériens condamnés à la peine capitale.

1^{er} août, Médéa : un militant algérien condamné à la peine capitale.

30 août, Bône : deux militants algériens, Rabah Khraifi et Ahcene Ben Moussa condamnés à la peine capitale.

Encore des condamnations

74 peines de prison dont 2 à perpétuité, 3 de 20 ans et 1 de 10 ans.

12 juillet, Lyon : deux militants algériens, Mokke Tahar et Aïssa Guerza, condamnés chacun à 10 ans de réclusion.

19 juillet, Lyon : Messaoud Omranne condamné à 7 ans de prison.

Et 30 autres militants du F.L.N. condamnés à des peines de 6 mois à 5 ans de prison et à de très fortes amendes.

23 juillet, Dijon : trois militants algériens, Messaoudi, Lagoune et Moumene condamnés à la réclusion perpétuelle. Un quatrième, Zebbiche, condamné à 20 ans de réclusion.

27 juillet, Tarascon : cinq militants algériens condamnés à 18 mois de prison chacun pour collectage.

26 août, Marseille : Medjadji Beladj condamné à 20 ans de réclusion.

26 août, à Melun : Amar Kouani condamné à 4 ans de prison et dix autres militants algériens à des peines de prison et d'amendes. Huit militants algériens sont condamnés à des peines de 5 à 18 mois de prison pour le seul motif d'avoir aidé financièrement d'autres militants algériens détenus.

30 août, Lille : Ali Teklai condamné à la réclusion perpétuelle.

30 août, Bône : Taieb Thaïba condamné à 20 ans de réclusion.

IL FAUT LIRE, IL FAUT DIFFUSER

« Témoignages et Documents »

publient régulièrement, depuis trois ans, tous les textes saisis et interdits concernant la guerre d'Algérie.

Abonnement : 10 NF — C.C.P. PARIS 16.162.83

A. SCHMIT, 14 ter, rue du Landy, CLICHY (Seine).

« VERITE ET LIBERTE »

(Cahiers d'information sur la guerre d'Algérie)

Abonnement : 10 NF — C.C.P. PARIS 6976.68

Louis Lalande, 10, rue Jean Bart, PARIS (6^e)

Signalons qu'un certain nombre d'exemplaires du n° 3 daté de juillet-août a été saisi.

Ce numéro comprend le texte d'un entretien avec Jean-Paul Sartre intitulé « Jeunesse et Guerre d'Algérie », plusieurs articles consacrés aux problèmes des tortures et de la désertion.

Un article « Ceux qui méritent l'indulgence » en réponse à J.-J. Servan-Schreiber et une étude de M. P. Vidal-Noquet, « La justice hors la loi ».

« NOTRE GUERRE », de Francis Jeanson (texte intégral). Numéro spécial de VERITE-LIBERTE.

L'ex. : 1 NF ; les 10 : 8 NF.